

CONDITIONS DE PARTICIPATION

AUCUN ACHAT NI PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER À CE CONCOURS.

1. Ces conditions de participation sont valables pour ce concours, qui est organisé par Tela GmbH, Rotboden 1, 4704 Niederbipp, dont le siège est situé en Suisse.
2. En participant au concours, vous acceptez notre règlement et vous engagez à le respecter. Vous certifiez en outre avoir lu et compris notre politique de confidentialité. Vous trouverez notre politique de confidentialité à tela-cartaseta.ch/fr/protection-des-donnees/.
3. Le concours est ouvert à toute personne résidant en Suisse âgée de 18 ans ou plus, à l'exception de nos collaborateurs et des sociétés de notre groupe, représentants et agents, ainsi que de toute autre personne impliquée dans l'organisation de ce concours. Durée du concours indiquée sur la page de destination.
4. Pour participer au concours :
 - 4.1. Saisir le code promotionnel à 8 chiffres figurant sur l'étiquette
 - 4.2. Remplir les coordonnées
 - 4.3. Accepter les conditions de participation avec la politique de confidentialité
 - 4.4. Envoyer
5. Même si vous suivez les instructions ci-dessus, nous ne pouvons pas garantir la réussite de votre participation pour des raisons indépendantes de notre volonté.
6. La transmission de toute information personnelle invalide, fautive ou trompeuse peut entraîner l'exclusion du concours et/ou de l'obtention du prix.
7. Les soumissions incomplètes, en retard ou autrement incorrectes ne seront pas acceptées.
8. Nous tirerons au sort un gagnant parmi les participants à la fin du concours.
9. Le gagnant sera informé par e-mail une fois écoulé le délai de participation.
10. Si le gagnant ne peut pas être joint ou ne répond pas dans les 72 heures suivant la notification, il perd son droit au prix et un autre participant recevra le prix.
11. Vous consentez à ce que nous publions le cas échéant votre nom d'utilisateur Facebook ou Instagram et votre photo sur l'un de nos sites Internet, sur nos canaux en ligne (p.ex. Facebook, Instagram et Twitter) et dans l'une de nos publications imprimées si vous êtes sélectionné comme gagnant et à ce que nous vous envoyions le cas échéant des e-mails à des fins liées au concours, sous réserve de votre droit de refuser à tout moment de recevoir de tels e-mails. Vous acceptez également que nous traitions votre adresse e-mail ainsi que votre interaction avec notre newsletter afin de vous envoyer par e-mail notre newsletter adaptée à vos intérêts, d'en assurer la réception et d'améliorer éventuellement notre offre en fonction de votre interaction. Cela inclut l'utilisation à d'autres fins publicitaires sur les médias sociaux (par ex. pour les campagnes Lookalike Audience). Vous pouvez révoquer votre consentement à tout moment via les options indiquées dans la newsletter elle-même, avec effet pour l'avenir.
12. Le gagnant reçoit les prix mentionnés sur la page de destination. Soit 1 bon de voyage d'une valeur de CHF 200.00 pour la région de la Jungfrau ou 1 bon des Chemins de fer rhétiques d'une valeur de CHF 204.00 ou Trauffer trio des vaches 10x6x3 d'une valeur de CHF 63.00 ou 1 Lanterne grand d'une valeur de CHF 69.90 ou 1 Lanterne mini d'une valeur de CHF 49.90 ou 1 set cadeau Sidesyn d'une valeur de CHF 34.80.
13. Nous nous réservons le droit de choisir un autre gagnant si nous avons des raisons de croire que le gagnant a enfreint le règlement.
14. Pour recevoir le prix, le gagnant devra, le cas échéant, fournir des informations personnelles (prénom et nom, adresse, adresse e-mail, etc.) et prouver son identité en transmettant les documents pertinents (p. ex. passeport ou permis de conduire). En cas

de litige concernant l'identité d'une personne, la participation sera attribuée à la personne à laquelle le compte e-mail est attribué.

15. Le droit au prix ne peut être transféré à personne. Il n'y aura pas de paiement en espèces en remplacement ou de prix alternatifs. Nous nous réservons toutefois le droit, à notre seule discrétion, d'échanger le prix contre un prix de valeur équivalente.
16. Le gagnant devra s'acquitter de tous les impôts ou taxes associés au prix.
17. Toutes nos décisions concernant le concours sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.
18. Nous et nos partenaires déclinons toute responsabilité, dans la mesure du possible et conformément à la loi, pour tout dommage subi par toute personne du fait du concours ou en relation avec ce dernier.
19. Nous nous réservons le droit d'amender le règlement et de modifier, de suspendre ou de mettre fin au concours en cas d'infection par un virus informatique ou de tout autre problème technique.
20. Le concours n'est pas valable là où il est interdit par la loi.
21. Le règlement est régi et interprété conformément aux lois suisses, sans tenir compte des principes de conflit de lois. En cas de litige, les parties acceptent la compétence exclusive des tribunaux d'Olten en Suisse.